



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

L'ABOLITION DE LA CONSIGNE : UNE SOLUTION POUR AIDER LES CENTRES DE TRI SANS INVESTISSEMENTS PUBLICS

Québec, le 6 octobre 2009 – Le maire de Victoriaville, M. Roger Richard, appuyé par les centres de tri du Québec et Gaudreau Environnement, prône l'abolition de la consigne sur les contenants à remplissage unique (CRU) au profit de la collecte sélective afin d'aider les centres de tri à faire face aux exigences de l'industrie du recyclage.

Si la consigne était justifiée et pertinente lors de son implantation en 1984, il est permis de remettre en question ce procédé à partir des paramètres actuels. « Le portrait de l'industrie des CRU a beaucoup changé : le verre, principale matière faisant l'objet d'une consigne en 1984, a cédé une majeure partie de son marché au profit du plastique et de l'aluminium. Or, contrairement au verre, ces nouveaux matériaux n'ont pas besoin de suivre le long cycle de la consignation afin d'être valorisés. Nos centres de tri disposent des équipements et de l'expertise nécessaires en vue de leur traitement » a affirmé M. Richard.

Contrairement à ce qui se faisait en 1984, la collecte sélective dessert aujourd'hui 97 % de la population du Québec. Cette réalité nous oblige à prendre en considération cette option moderne dans une démarche d'augmentation du taux de récupération des CRU. Étendre la consigne constituerait un pas en arrière alors qu'il apparaît essentiel d'amorcer un transfert progressif de la consigne des CRU vers la collecte sélective. Cette consolidation permettra aux citoyens d'obtenir un système fiable, simple et efficace qui leur facilitera la vie et les rejoindra directement à leur résidence et dans leur quotidien.

En matière de développement durable, favoriser la collecte sélective au détriment de la consigne permettrait de réduire l'impact environnemental lié aux nombreux déplacements des matières et permettrait d'assurer des retombées directes dans chaque milieu. Au nom des centres de tri du Québec, M. Réal Fortin appuie la position du maire Richard : « Le système de consigne actuel est très coûteux d'un point de vue économique et environnemental. Il représente dix étapes à franchir et beaucoup de transport avant de se rendre à l'usine de transformation tandis que le chemin de la collecte sélective n'en représente que six et facilite davantage la vie des citoyens (voir tableau en annexe). »

Pour les centres de tri, l'augmentation des matières à traiter aurait un impact positif sur les revenus prélevés par le traitement et la vente des matières issues des CRU. Ces sommes pourraient être investies afin d'assurer la performance et de la productivité de chaque centre de tri. En plus de prévenir des investissements publics dans cette industrie, cette méthode permettrait d'améliorer la qualité des matières traitées, favorisant également son recyclage. « Les centres de tri québécois commencent à reprendre le dessus à la suite de la chute draconienne du prix des matières. Si les contenants consignés comme l'aluminium et le polyéthylène téréphtalate (PET) allaient directement aux centres de tri, chacun pourrait garder l'argent dans sa région et ainsi assurer une stabilité, voire une baisse du coût de la collecte sélective et demeurer performant avec des équipements adéquats. Ce sont des revenus importants qui sont enlevés aux 38 centres de tri du Québec qui, présentement, profitent à quelques gros recycleurs», affirme M. Fortin.

Selon un document des assises 2009 de l'UMQ, certaines municipalités affirment que si la consigne est élargie, le coût de la collecte sélective diminuera, car le traitement des matières est chargé à la tonne. Cette perception est tout à fait erronée selon M. Fortin, car si les matières ayant une bonne valeur comme le PET, le verre et l'aluminium sont enlevées aux centres de tri, ceux-ci perdront des revenus importants et devront augmenter de façon substantielle le coût du traitement des matières. Au bout du compte, c'est le citoyen qui en paiera les frais.

Gaudreau Environnement qui opère un centre de tri depuis 1989 est aussi accrédité par Recyc-Québec pour procéder au décompte des canettes et bouteilles consignées reçues par les centres de tri dans la collecte sélective. La position de l'entreprise est claire sur l'abolition de la consigne puisqu'elle y voit un illogisme dans ce système. Les centres de tri de différentes régions au Québec doivent leur envoyer leurs canettes non écrasées, car elles ne peuvent être mises en ballot pour le décompte, ce qui représente un coût de transport à la tonne beaucoup plus grand pour eux.

Selon Johnny Izzi, directeur général de Gaudreau Environnement, « il est faux de croire que si la consigne est abolie, les gens vont moins récupérer les bouteilles et canettes. » La collecte sélective est en progression constante, le tonnage récupéré ayant augmenté de 40 % entre 2004 et 2006, tandis que la récupération des contenants consignés à remplissage unique diminue depuis plusieurs années. « Les statistiques fournies par Recyc-Québec le prouvent, le taux de remboursement a chuté depuis 2003 alors que le nombre de contenants consignés mis dans la collecte sélective a augmenté. En 2008, les centres de tri du Québec ont reçu 41 millions de contenants consignés que les gens ont mis dans la collecte sélective », ajoute M. Izzi.

«La clé du succès pour augmenter le taux de récupération des CRU passe par la mise en place d'équipements adéquats dans les aires publiques et les restaurants ainsi que par une bonne campagne de sensibilisation à la population », conclut M. Izzi.

À propos de Gaudreau Environnement

Gaudreau Environnement est reconnue comme entreprise intégrée et spécialisée dans la gestion des matières résiduelles puisqu'elle intervient à chacune des étapes du processus ; qu'il s'agisse de collecte, vente et location de conteneurs, de transport ou de traitement, autant pour les matières recyclables et compostables que pour les déchets voués à l'élimination. Implantés depuis plus de 50 ans à Victoriaville dans les Bois-Francs, les services de Gaudreau se sont développés au fil du temps. De la collecte des déchets, à la gestion de sites d'enfouissement, l'entreprise opère un centre de tri ainsi qu'une usine de recyclage des plastiques et exploite des plates-formes de compostage. Aujourd'hui, les activités de Gaudreau s'étendent à travers la province.

- 30 -

Source : Karine Moreau
Agente aux communications
Gaudreau Environnement inc.
(819) 758-8378 poste 336

Charles Verville
Agent aux communications
Ville de Victoriaville
(819) 758-1571 poste 276